

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 Février 2018

PRESENTS : MM. S. DELAUTRETTE, V. DEBLOOS, F. LAVIGNE, F. BELAIR, L. GAYOT, P. DEXET, A. BOUCHAREYSSAS, B. DOIZON, L. HUMBERT, F. MEYNARD, J.C. PEYRILLE, G. JOUHANNY, J. LUBRANO, R. MALLEFONT, M.L. ACHARD

Secrétaire de séance : F. BELAIR

Adoption du compte-rendu de la dernière réunion du conseil à l'unanimité.

RYTHMES SCOLAIRES

Il est désormais possible de déroger à la loi concernant le temps scolaire et de revenir sur l'organisation en place si le conseil d'école et le conseil municipal l'acceptent. Actuellement, les communes de la communauté de communes des Monts de Châlus (à l'exception de Dournazac qui est déjà revenue à une organisation scolaire à 4 jours depuis l'année passée) s'étaient organisées collectivement dans le cadre d'un PEDT pour faciliter l'organisation des temps périscolaires (moyens humains mutualisés). L'Etat laisse désormais la possibilité d'une organisation à la carte. La prise de décision est renvoyée au local.

Le Comité Technique s'est donc réuni afin de définir une proposition collective (revenir aux 4j ou non), indispensable pour l'organisation des services collectifs hors du temps scolaire tels que les accueils de loisirs qui ne pourront pas proposer un service à la carte.

Une enquête par et auprès des parents d'élèves a été réalisée et une réunion a été réalisée au sein de la Communauté de Communes en présence des Maires, des Adjointes aux affaires sociales, des directeurs d'école.

L'ensemble des conseils d'école a décidé d'un retour aux 4 jours.

Le conseil municipal décide d'entériner la proposition collective d'un retour aux 4 jours afin de faciliter l'organisation territoriale des services extra-scolaire.

Une réflexion aura lieu pour le maintien ou non d'une initiation à la musique hors du temps scolaire.

QUESTIONS DIVERSES

Avancement des travaux :

- Salle des fêtes : reste l'électricité, la peinture, les sols, la terrasse et l'agencement du mobilier. La réception est prévue mi-avril.
- Les panneaux pour la liaison piétonne sont en phase d'être achevés.
- Des devis sont demandés pour l'éclairage du parking de la salle des fêtes.
- Des devis ont également été demandés pour la sécurisation de l'alimentation électrique de la zone des Ribières
- Les Douglas ont été coupés dans la zone de l'étang des Ribières. Le site sera replanté avec des essences déterminées avec le concours de l'ONF.

Sentier des Troubadours : Mr Meynard, Président de l'association de la Route Richard Cœur de Lion, demande à ce qu'une partie du circuit du Dolmen puisse être empruntée par le sentier des Troubadours en train d'être créé et répertorié en tant que tel. Le conseil donne son accord.